



Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie on compte :

22 500 ha de forêt,

86% de feuillus,

Quasiment 50% de forêts publiques et

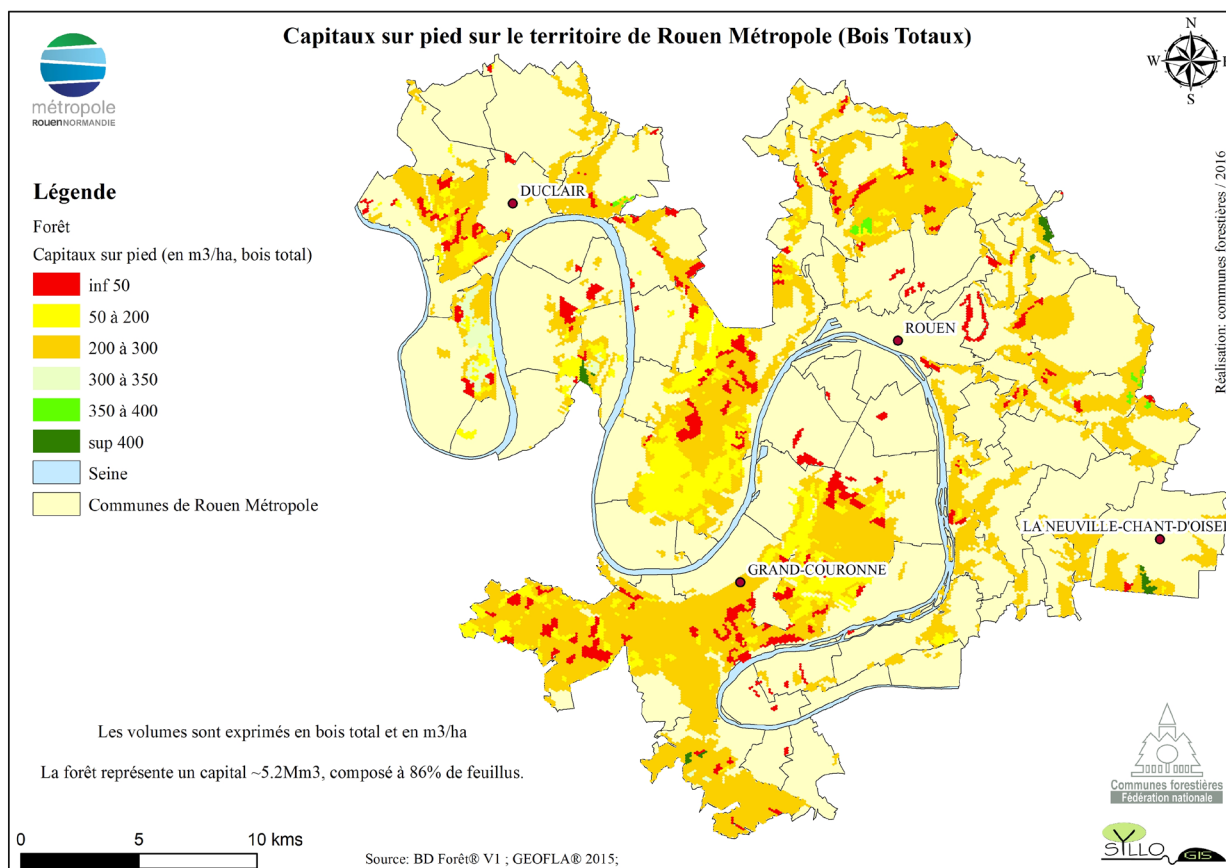
50% de forêts privées,

5.2 millions de m³ de bois sur pied.

Les premiers résultats du Plan d'Approvisionnement Territorial

Pour rappel, ce document vise à améliorer la connaissance de la ressource locale ainsi que sa valorisation, évaluer les moyens nécessaires à sa mobilisation et estimer les potentiels de développement sur 20 ans.

Sur le territoire de la Métropole, le volume exploitable a été estimé à 116 300 m³ de bois par an ce qui correspond à 64% de bois d'œuvre (charpente, bardage, plancher...) et à 36% de bois industrie / bois énergie. Toutefois il convient de prendre en compte les contraintes de mobilisation de cette ressource (pente, conditions de desserte...). Or 41% du territoire est classé comme difficile voire très difficile pour cette mobilisation.



À noter :

seuls sont concernés les
propriétaires des forêts situées sur
le territoire de la Métropole



*** ANEF – Nord Seine Forêt
Société forestière de la caisse
des dépôts et consignations
ONF pour les collectivités**

Des aides ADEME pour l'amélioration de vos peuplements forestiers

Dans le cadre d'AMI Bois, trois types d'opérations devant permettre de mobiliser du bois additionnel pourront être subventionnées dans les peuplements de taillis simple ou de mélange futaie-taillis :

- **Le renouvellement des peuplements de faible valeur économique (dits en « impasse sylvicole »),**
- **L'ouverture de cloisonnements d'exploitation afin de préserver les sols,**
- **Le marquage d'éclaircie pour les peuplements présentant des possibilités d'amélioration.**

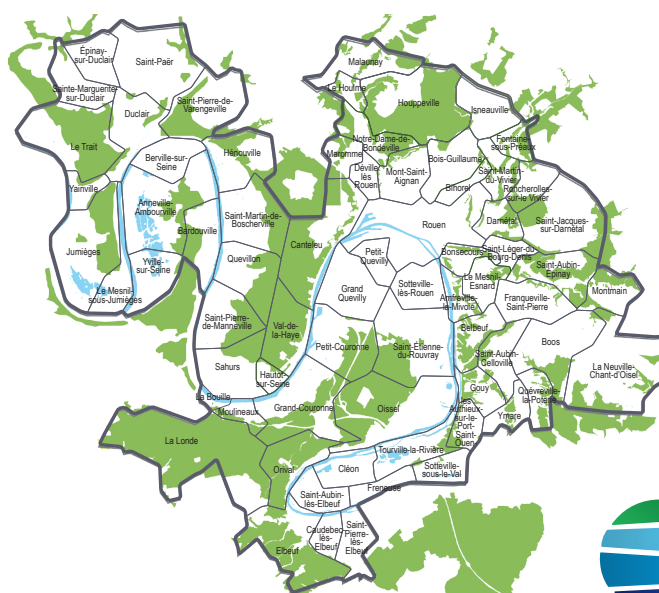
Si vous avez déjà un gestionnaire forestier, n'hésitez pas à le contacter pour étudier avec lui les possibilités de bénéficier de ces aides.

Dans le cas contraire, vous pouvez contacter un gestionnaire à votre convenance* ou la chargée de mission AMI Bois de la Métropole et du CRPF qui peut réaliser une visite diagnostic sur le terrain prise en charge financièrement par l'ADEME. Anne-Pernelle Duc reste ainsi à votre disposition :

au **06 59 67 01 65** ou par mail à **anne-pernelle.duc@crpf.fr**.

Sachez qu'un diagnostic sylvicole a été réalisé sur le territoire et que l'ADEME se référera à ce document pour pouvoir confirmer, lors d'un dépôt de demande d'aide, l'éligibilité des peuplements aux travaux proposés. Celui-ci est disponible en téléchargement sur le site Internet de la Métropole Rouen Normandie :

www.metropole-rouen-normandie.fr.



**métropole
rouenNORMANDIE**

Une question, un renseignement ?

Contactez Christelle SIMON, animatrice AMI Bois au **02 35 52 68 34**
ou par mail : **christelle.simon@metropole-rouen-normandie.fr**